

Musique: plus de plainte pour téléchargement non autorisé au Sénégal

DAKAR (AFP) - La société de production Jololi, du chanteur Youssou Ndour, qui avait porté plainte contre le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA) pour téléchargement non autorisé des oeuvres de 13 artistes, a mis fin à la procédure, a-t-on appris mardi à Dakar auprès des deux parties.



© Atlas Vista
Le chanteur Youssou Ndour, le 11 juin 2007 à Dakar (© AFP/Archives - Seyllou)

"Nous avons trouvé un accord, nous avons mis fin à la procédure", a déclaré à l'AFP l'avocat de Jololi, Me Mbaye Jacques Ndiaye, qui n'a pas souhaité immédiatement fournir de détails sur le dossier.

L'information, publiée par le quotidien privée Walfadjri, a également été confirmée à l'AFP par l'avocat du BSDA, Me Cheikh Fall.

"Jololi a préféré retirer sa plainte" déposée devant le tribunal des référés, a affirmé Me Fall.

Cette plainte avait fait l'objet d'une première audience le 30 juillet mais, à la demande de Jololi, le juge a renvoyé au 27 août l'affaire, la première du genre dans le pays.

"Maintenant, le 27 (août), nous allons nous retrouver pour entériner le retrait" de la plainte, a précisé Me Cheikh Fall. "Nous nous sommes expliqué, pour lever les incompréhensions."

Selon l'avocat du BSDA, cette décision de Jololi a été "facilitée" grâce à une médiation d'Abdou Aziz Dieng, président de l'Association des métiers de la musique (AMS), ainsi que du ministère sénégalais de la Culture.

Aucun détail supplémentaire n'a été fourni par les deux parties.

Le 23 juillet, Jololi avait adressé au BSDA une assignation à comparaître devant le tribunal des référés - qui peut ordonner des mesures rapides pour préserver les droits du plaignant - pour avoir signé avec quatre prestataires de service en ligne des contrats de téléchargement sans autorisation des oeuvres de 13 de ses artistes sous forme de sonnerie.

Le label phonographique accusait la société de droit d'auteur d'avoir signé ces contrats en contrepartie de redevances sur lesquelles les artistes "n'ont jamais rien reçu".

Jololi réclamait l'arrêt ou l'annulation de toutes les autorisations de téléchargement, et demandait une évaluation des montants perçus par le BSDA et des parts dues aux artistes.

Parmi les 13 personnalités dont les intérêts étaient en jeu, figuraient Youssou Ndour, la chanteuse à succès Viviane Ndour, ainsi que les rappers Fou Malade et Pacotille, tous des artistes de premier plan dans le pays et la région.

Publié le: 07/08/2007 à 11:06:31 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/musique-plainte-a93077.html>